

# Foire aux questions (FAQ)

## Quel est l'objectif du ConseilCitoyen.be ?

L'objectif est de faciliter l'accès aux informations aux citoyens. Sans informations correctes, il n'y a pas de décisions correctes.

Pour réaliser cet objectif, la base est de collecter les données et de les rendre réutilisables.

En France les [conseils citoyens](#) sont formalisés dans le cadre des contrats de ville. Ce n'est pas le cas en Belgique ; ConseilCitoyen.be est une initiative individuelle autonome.

## Qui construit ConseilCitoyen.be ?

Le domaine est réservé par Patrick Installé qui est aussi le gestionnaire principal. Les sources sont multiples. Chaque institution à sa propre source. Le plus souvent c'est le site web communal, ou des courriel des administrations, de membre du pouvoir exécutif ou législatif ou encore des tiers.

L'adresse de contact principale est [info@conseilcitoyen.be](mailto:info@conseilcitoyen.be)

## J'aimerais savoir plus sur comment utiliser cet outil

C'est un site web public que vous pouvez consulter, c'est la fonction de base.

Vous pouvez aussi être prévenu des mises à jour. C'est un peu plus compliqué mais c'est vraiment agréable de recevoir des courriels quand une page est modifiée. Pour cela il faut s'inscrire. Pourquoi s'inscrire ? Simplement pour que le programme puisse vous envoyer les alertes (appelée notification). Après s'être inscrit il faut choisir quelles pages vous intéressent. Soit des pages précises soit/et un ensemble de page (dossier et sous-dossiers (appelé espace de nom)). Cela se fait via une petite enveloppe (gérer les abonnements) que vous trouverez à droite des pages.

Vous pouvez émettre un vote anonymement. Ce n'est qu'indicatif mais cela permet d'avoir une idée de l'opinion d'autrui. Pour prendre connaissance des votes il faut voter soi-même pour éviter l'effet "mouton".

Vous pouvez poster un commentaire en bas de page qui se retrouvera dans une liste. Vous pouvez le faire au niveau d'une réunion ou d'un sujet particulier.

Pour les sujets (objets) mis à l'ordre du jour vous pouvez argumenter. Exposer vos critères et vos préférences. Les personnes abonnées recevront automatique une alerte de mise à jour de la page.

## Comment obtenir/suspendre/supprimer un compte sur le

## wiki ?

Il suffit de le demander par courriel à l'adresse [abonnement@conseilcitoyen.be](mailto:abonnement@conseilcitoyen.be).

Le traitement des demandes se fait manuellement aussi vite que possible, habituellement dans la journée, en période de vacances, de congés ce délai peut atteindre 1 mois.

Les comptes sont individuels et l'identité telle que reprise par les institutions n'est pas requise. Les avatars sont les bienvenus. N'oubliez cependant pas que les fournisseurs de services sont susceptibles de capturer les informations au delà du délai utile à l'insus de notre plein gré.

## Recherche dans le wiki

- [Search \(en\)](#)
- [Recherche \(fr\)](#)

## Où discuter à propos du Wikicitoyen

Un espace de discussion est ouvert à l'adresse : <https://framateam.org/wikicitoyen>

## Cartes d'arguments

Afin de clarifier les décisions, il est utile d'utiliser des cartes d'arguments.

Le principe est simple. D'abord identifier les alternatives. Dans le cas des votes dans les assemblées délibérantes, il s'agit dans la plupart des cas d'être pour, contre ou de s'abstenir. Chaque alternative à ses arguments favorable, balancer par des contre-arguments, ... Enfin pour chaque décideur les arguments ont plus ou moins d'importance. De ces informations découlent les votes.

Les cartes utilisées dans le wikiCitoyen.be sont inspirées de la video [How to make and use argument maps : Avoid endless discussions](#)

Les cartes d'arguments sont dérivées des méthodes d'aides à la décisions. Ces dernières sont plus complètes et peuvent être traitées par de outils mathématiques.

## Évaluation administrative

Après avoir traité près de 10.000 ordres du jours d'assemblées délibérantes dans le projet <http://DroitDeRegard.be> il faut bien constater que le soucis de servir les citoyens est absent de certains élus et de certains responsables administratifs. Il est nécessaire de synthétiser la qualité du service rendu aux citoyens.

## Publicité active

La publicité active de l'administration a trait à des informations qu'une administration met à disposition de sa propre initiative.

Dans le cas des ordres du jours des assemblées délibérantes le législateur à pris soin de préciser que la date, le lieu et les objets (qui doivent être suffisamment explicite) doivent figurer dans l'annonce, de plus le délai minimal habituel de publication est de 7 jours francs (journée de 24 heures) avant la réunion.

En l'absence de l'un de ces éléments la qualité est insuffisante. Est-ce que l'évaluation est mise à zéro, à 50%, ... ? tel est l'enjeu du système d'évaluation.

## Publicité passive

La publicité passive de l'administration, c'est quand le citoyen prend l'initiative de demander des documents administratifs auprès d'une administration.

## Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)

- [Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation \(CDLD\)](#). - Copie locale - Commentaires

## Rétorique



From:  
<https://conseilcitoyen.be/> - **Conseil citoyen**

Permanent link:  
<https://conseilcitoyen.be/faq/start>

Last update: **2019/05/11 08:04**

